

cette demande que lorsque par l'âge, la maladie ou les infirmités, on se trouve dans l'impossibilité d'enseigner. Si la maladie ou l'infirmité vient à cesser et que le pensionnaire se rétablisse, il doit reprendre l'enseignement et continuer à payer ses primes; autrement la pension est arrêtée. Ce fonds est établi exclusivement pour les malades et les personnes trop âgées pour continuer à enseigner, et non pas pour ceux qui veulent, tout en recevant leur pension, embrasser un autre état dans lequel ils espèrent avoir plus de succès.

Nous attirons aussi l'attention sur les deux articles suivants du règlement fait en 1856 :

"Article 7c.—Tout instituteur (ou institutrice) inscrit qui négligera de payer la prime pendant une année entière, perdra tout droit à une pension et toutes les primes payées."

"Article 8c.—La veuve ou les enfants de tout instituteur inscrit qui sera décédé sans avoir rien retiré du fonds de pension, auront droit de recevoir une somme égale à celle qu'il aura payée, avec l'intérêt de six pour cent de la date des divers versements."

Nouvelle carte géographique.

Nous avons reçu de M. Ovide Fréchette, libraire, une nouvelle carte géographique comprenant l'Europe, le Royaume-Uni, l'Amérique du Nord et l'Océan Atlantique du 10e au 80e degré de latitude nord. Elle indique, en outre, les routes suivies par les vapeurs océaniques, et les plus courts chemins pris par les voiliers pour aller des ports anglais à ceux de nos provinces et aux ports principaux de la côte des Etats-Unis.

Elle a été examinée par des personnes compétentes et reconnue exacte. Le dessin est bien fait et l'impression excellente. En somme elle nous paraît réunir toutes les qualités requises et nous la verrons avec plaisir s'introduire dans nos écoles. Elle ne coûte que deux piastres et cinquante centins.

Cinquante-deuxième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 30 janvier 1874.

Présidence de M. U. E. ARCHAMBAULT.

PRÉSENTS : M. l'abbé J. O. Godin, M. l'inspecteur Valade, MM. A. Allaire, D. Boudrias, H. C. O'Donoghue, F. X. Héto, A. Boucher, P. Demers, J. O. Mauffette, R. Martineau, J. Archambault, J. Lefebvre, W. Fahey, M. Ethier, W. McKay, D. Sabourin, J. Champeau, H. C. Dozois, T. Charland, F. Dugas, C. Boutillier, L. Charbonneau, O. Clément, J. Desboisverts, J. Guérin, C. Smith, T. Wright, J. E. Clément, G. Thibodeau, E. Leblanc, J. Miller, C. Pelletier, T. M. Reynolds, G. T. Dorais, H. Tétrault, C. H. Côté, M. A. Black, J. E. Juairé, F. Ramsay, J. Pifflé, A. Grant, G. Caisse, E. Leroy, H. Boire, D. Moffatt, P. L. O'Donoghue, E. Poupard, J. O. Cassegrain et les élèves de l'école normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. Leroux nous donne un petit entretien sur le *calcul décimal*.

Après avoir parlé de la base sur laquelle repose le *calcul décimal*, M. Leroux démontre l'extrême facilité avec laquelle les enfants apprennent les décimales, la simplification qu'elles apportent dans le calcul, et, par conséquent, l'avantage qui résulterait de leur introduction dans l'enseignement de l'arithmétique. Il cite, à l'appui de ses raisonnements, l'exemple d'un grand nombre de pays, surtout de la France, qui ont adopté le système décimal à l'exclusion de tous les autres, parce qu'ils y ont trouvé une méthode de calcul plus expéditive, et, avant tout, plus rationnelle.

M. Leroux, dans tout le cours de son entretien, ne s'est pas contenté d'émettre des idées, sans en prouver la justesse. Il a donné, sur le tableau noir, de nombreux exemples de *calcul décimal*, qui ont démontré de la manière

la plus évidente la supériorité de ce système sur tous ceux que nous avons suivis jusqu'ici dans notre Province.

M. le président offre ensuite à la discussion la question suivante :

"Quel est le meilleur traité d'histoire du Canada dont on puisse faire usage dans nos écoles?"

M. l'inspecteur Valade, MM. Demers, Lacroix et J. Archambault prennent part à la discussion, et sont d'avis qu'il n'existe actuellement aucun traité d'histoire du Canada qui réponde aux besoins de nos écoles. Tel auteur, parmi ceux que nous avons aujourd'hui, et le nombre en est restreint, peut être un véritable modèle d'exactitude historique; mais son livre n'est pas du tout un livre classique: son style, sa manière de présenter les faits est bien peu en harmonie avec l'intelligence peu développée des enfants. Tel autre paraîtrait moins défectueux sous ce rapport; mais il a un peu trop négligé des faits importants de notre histoire, pour s'attacher à d'autres tout à fait secondaires; en outre, il y a presque partout confusion entre la demande que doit faire le maître et la réponse que doit donner l'élève.

Cette question, de l'aveu de tous les membres de la conférence est extrêmement importante, et, par conséquent, sur motion de M. Mauffette, secondé par M. Cassegrain, il est unanimement résolu :

"1o. Que ce sujet de discussion soit renvoyé à la conférence du mois de mai prochain ;

"2o. Qu'il soit nommé un comité chargé de faire une étude comparée des différents traités d'histoire du Canada que l'on met aujourd'hui entre les mains des enfants, afin de pouvoir constater lequel s'approche le plus de la forme d'un livre véritablement didactique, et de faire connaître les modifications qu'il serait nécessaire d'y apporter, pour que ce livre réponde réellement aux besoins de nos écoles ;

"3o. Que ce comité soit composé de MM. Demers, J. Archambault, Martineau et Dozois."

Cette discussion est suivie d'un discours tout à fait remarquable par M. l'inspecteur Valade.

Dans la première partie de son discours, l'orateur nous parle de l'excellence des écoles communes, et de l'estime que, de tout temps, les grands hommes ont eue pour l'instruction et l'éducation qu'on y reçoit. Puis, constatant l'heureux changement qui s'est opéré, depuis plusieurs années, dans les idées du peuple à l'égard de l'instruction, il s'exprime ainsi.

"Il n'est plus, Messieurs, le temps où quelques individus, s'isolant de la société humaine, par cela même qu'ils étaient plus égoïstes, disaient, plutôt par forfanterie que par conviction : *"Nos pères ont vécu sans éducation; ils nous ont élevés de même, et nous élevons ainsi nos enfants."* Non, grâce à l'intelligence de la masse de nos bons Canadiens, et aux nobles efforts de notre clergé; grâce à la libéralité de la législature, et au travail persévérant et énergique du département de l'instruction publique; grâce aussi au dévouement, aux sacrifices journaliers, à l'abnégation de tant d'instituteurs, la partie saine de notre population comprend aujourd'hui l'impérieuse nécessité de l'éducation jointe à une solide instruction, et surtout à l'incalculable bien de la culture religieuse dès le bas âge. Elle comprend que cette éducation est le moule où la société prend sa forme; que, depuis des siècles, les nations se recrutent des générations que leur versent les écoles: elle comprend que l'homme instruit et moral peut à toute heure, porter à sa patrie un honorable tribut par son travail et son dévouement.

"En effet, l'extension que prennent chaque jour les cultures industrielles; l'introduction des procédés de l'industrie dans l'agriculture surtout, rend l'instruction du plus en plus nécessaire à l'habitant de la campagne, aussi bien qu'à celui qui se livre à une profession libérale ou industrielle.

"L'homme instruit a toujours été un levier puissant